



Le concours innovation en sécurité routière est lancé !

jeudi 8 juin 2017, par [lpe](#)

En février 2017, la Sécurité routière révélait les 4 lauréats et les 19 nommés de la première édition du Prix innovation sécurité routière. Forte du succès de cette édition inédite qui a réuni près d'une centaine de candidatures, la Sécurité routière annonce aujourd'hui l'ouverture de l'édition 2018 du Prix innovation sécurité routière. À partir du 1er juin et jusqu'au 15 septembre 2017, les entreprises qui innovent au service de la sécurité routière sont invitées à concourir sur le site routeplussure.fr. Les lauréats seront dévoilés en février 2018.

Entrepreneur, groupe ou start-up innovent pour une route plus sûre ? La Sécurité routière les soutient. Les gagnants du « Prix innovation sécurité routière 2018 » remporteront le droit d'utiliser pour la commercialisation de leur produit ou service ce logo :



Pour concourir, les innovations, qu'elles soient technologiques ou non, doivent contribuer à la sécurité routière au sens le plus large : auto, moto, vélo, cyclo, piétons, amélioration des comportements, prévention des risques et infrastructures. Elles doivent être totalement innovantes et pouvoir être distribuées largement en 2018. Ce peut être un objet d'aide à la conduite, un nouvel équipement de sécurité ou encore une application...

Comme en 2017, le jury du prix, présidé par le délégué interministériel à la sécurité routière, sera constitué de personnalités indépendantes issues d'horizons très divers. Il examinera l'ensemble des candidatures, et remettra les prix aux vainqueurs en février 2018.

La Sécurité routière entend ainsi encourager les talents, soutenir des nouveautés, faciliter une large diffusion auprès du public et inciter les entreprises à poursuivre, à long terme, une politique d'innovation dans le domaine de la sécurité routière. Vous pouvez retrouver les résultats et témoignages de lauréats 2017 [ici](#).